

WARRANTY

ACRYLINE OFFERS THE FOLLOWING LIMITED WARRANTIES ON ITS PRODUCTS.

These warranties extend only to the original owner/end-user for personal household use and start from the manufacturing date of the unit. For commercial uses and showroom displays, additional limitations apply.



ACRYLINE WARRANTS ACRYLIC units to be free from defects in workmanship and materials under normal use and service for a period of **twenty (20) years** from the initial date of purchase by the owner/end-user, contractor or builder from an authorized dealer.

ACRYLINE WARRANTS BLOWERS to be free from defects in workmanship and materials under normal use and service for a period of **five (5) years** from the initial date of purchase by the owner/end-user, contractor or builder from an authorized dealer

ACRYLINE WARRANTS AIR SYSTEMS to be free from defects in workmanship and materials under normal use and service for a period of **two (2) years** from the initial date of purchase by the owner/end-user, contractor or builder from an authorized dealer.

ACRYLINE WARRANTS ELECTRICAL COMPONENTS, including chemotherapy systems and touch pads for air system, to be free from defects in workmanship and materials under normal use and service for a period of **two (2) years** from the initial date of purchase by the owner/end-user, contractor or builder from an authorized dealer.

ACRYLINE WARRANTS GRAB BARS (includes stainless steel and acrylic grab bars) to be free of all material or workmanship defects under normal use and service for a period of **two (2) years** from the initial date of purchase by the owner/end user, contractor or builder from an authorized dealer.

ACRYLINE WARRANTS SHOWER DOORS to be free from defects in workmanship and materials under normal use and service for a period of **five (5) years** from the initial date of purchase by the owner/end-user, contractor or builder from an authorized dealer.

ACRYLINE WARRANTS CHROME AND BRUSHED NICKEL FAUCET FINISHES To be free from defects in workmanship and materials under normal use and service by the owner/end-user, contractor or builder for a period of **two (2) years**.

ACRYLINE WARRANTS CERAMIC CARTRIDGES for faucets against any leaks resulting from normal use by the owner/end-user, contractor or builder for a period of **five (5) years** from the initial date of purchase by the owner/end-user, contractor or builder from an authorized dealer.

ACRYLINE WARRANTS THERMOSTATIC CARTRIDGES to be free from defects in workmanship and materials under normal use and service for a period of **five (5) years** from the initial date of purchase by the owner/end-user, contractor or builder from an authorized dealer.

ACRYLINE WARRANTS SHOWER MASSAGE SYSTEMS to be free from defects in workmanship and materials under normal use and service for a period of **two (2) years** from the initial date of purchase by the owner/end-user, contractor or builder from an authorized dealer.

ACRYLINE WARRANTS WASTE AND OVERFLOWS to be free from defects in workmanship and materials under normal use and service for a period of **one (1) year** from the initial date of purchase by the owner/end user, contractor or builder from an authorized dealer.

Any product reported to the authorized dealer or to ACRYLINE as being defective within the warranty period will be repaired or replaced (with a product of equal value) at the option of ACRYLINE. Costs for freight associated with shipping of replacement product/parts might be charged to customer. In no event will ACRYLINE be liable for the cost of repair or replacement of any installation materials, including but not limited to, tiles, marble, etc. This warranty extends to the original owner/end-user and is not transferable to a subsequent owner.

Neither the distributor, authorized ACRYLINE dealer nor any other person has been authorized to make any affirmation, representation or warranty other than those contained in this warranty; any affirmation, representation or warranty other than those contained in this warranty shall not be enforceable against ACRYLINE or any other person. ACRYLINE reserves the right to modify this warranty at any time, it being understood that such modification will not alter the warranty conditions applicable at the time of the sale of the products in question.

ACRYLINE is not liable for any loss of product, use or profit under any circumstances. This warranty shall not apply following incorrect operating procedures, breakage or damages caused by normal wear and tear, fault, carelessness, abuse, misuse, misapplication, improper maintenance, alteration or modification of the unit, as well as chemical or natural corrosion, accident, fire, flood, act of God or any other casualty.

This warranty shall not apply to stain or malfunction caused by ferrous water, hard water or salty water. The owner/end-user of the product covered by this warranty is entirely responsible for its proper installation and electrical wiring. This warranty is void if unit is not tested prior to final enclosure as per the installation instructions.

ACRYLINE neither installs nor supervises the installation, nor hires a contractor for this purpose, and consequently cannot be held responsible for any defect, breakage or damage caused thereby or resulting thereof, either directly or indirectly.

The owner/end-user must provide access to the components of the product as described in the installation guide, so that ACRYLINE can execute the warranty specified herein. If such access is not available, all expenses to provide said access will be the responsibility of the owner/end-user.

This warranty does not apply to products or equipment not installed or operated in accordance with instructions supplied by ACRYLINE and all applicable rules, regulations and legislation pertaining to such installations. ACRYLINE strongly recommends that its products—for example, but without limitation, shower doors and other items—be installed by professionals with experience in bath-room products. Installation of shower doors by an inexperienced person may result in glass breakage and, consequently, cause personal injury or death.

ACRYLINE is not liable for any costs, damages or claims resulting from the purchase of products that do not fit through openings or existing structures. ACRYLINE is not liable for any costs, damages or claims resulting from defects that could have been discovered, repaired or avoided by inspection and testing prior to installation.

ACRYLINE is not liable for personal injuries or death to any person or for any direct, special, incidental or consequential damage, loss of use, loss of time, loss of profits, inconvenience, incidental expenses, labor or material charges, or any other costs resulting from the use of its products or pertaining to the application of the present warranty, or resulting from the removal or replacement of any product or element or part covered by this warranty.

EXCEPT AS OTHERWISE PROVIDED ABOVE, ACRYLINE MAKES NO WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR COMPLIANCE WITH ANY CODE.

In any case, ACRYLINE cannot be liable for any amount over and above the purchase price paid for the product by the owner/end-user, contractor or builder. This warranty gives the owner/end-user specific legal rights. The owner/end-user may also have other rights, which vary from one state and/or province to another.

Tolerance on dimensions: $\pm 0.25''$ (6mm)
All dimensions are approximate; Structure measurements must be verified against the unit to ensure proper fit.

LIMITATIONS

ACRYLINE WARRANTY IS NOT TRANSFERABLE TO A SUBSEQUENT OWNER. The warranty period for a product used for commercial purposes is reduced to (1) year commencing from date of purchase from an authorized dealer, contractor or builder. If product is used in a display, the one (1) year warranty period shall begin when the product is placed on display.

Acryline
spa baths

GARANTIE

ACRYLINE OFFRE LES GARANTIES LIMITÉES EXPRESSES SUIVANTES SUR SES PRODUITS.

Ces garanties ACRYLINE offre les garanties limitées expresses suivantes sur ses produits.

Ces garanties s'adressent uniquement au propriétaire/utilisateur original pour un usage personnel domestique, et débutent au moment de la date de fabrication du produit. Des restrictions additionnelles s'appliquent aux utilisations commerciales.



ACRYLINE GARANTIT LES PRODUITS EN ACRYLIQUE contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **vingt (20) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES SOUFFLEURS CONTRE tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **cinq (5) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES SYSTÈMES À AIR CONTRE tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **deux (2) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES COMPOSANTES ÉLECTRIQUES, incluant les systèmes de chromothérapie, contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **deux (2) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES BARRES DE RETENUE contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **deux (2) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES PORTES DE DOUCHES contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **cinq (5) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES FINIS DE ROBINETS chrome et nickel brossé contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **deux (2) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES CARTOUCHES EN CÉRAMIQUE contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une

période de **cinq (5) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES CARTOUCHES THERMOSTATIQUES contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **cinq (5) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES JETS DE CORPS, LES DOUCHETTES À MAIN, LES POMMES DE DOUCHE, LES BARRES À GLISSIÈRE ET LES TUYAUX FLEXIBLES contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **deux (2) ans** à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

ACRYLINE GARANTIT LES TROP-PLEINS contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de **un (1) an** par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur. La présente garantie ne s'applique pas aux égratignures ou autres atteintes au fini causé par la manipulation du trop-plein.

ACRYLINE procédera à la réparation ou au remplacement (avec un produit de même valeur), à sa discrétion, de tout produit dont le défaut sera rapporté au détaillant autorisé ou à ACRYLINE durant la période de garantie. Des frais pour la livraison d'un produit ou de pièces de remplacement pourront être chargés au propriétaire/utilisateur du produit. En aucun cas ACRYLINE n'est responsable du coût de réparation ou de remplacement de matériaux d'installation, incluant mais non limité à de la céramique, au marbre, etc. Cette garantie s'applique au propriétaire/utilisateur original et n'est pas transférable à un propriétaire subséquent.

Ni le distributeur, ni le concessionnaire autorisé ACRYLINE, ni personne d'autre n'est autorisé à faire d'affirmations, de représentations ou de garanties autres que celles stipulées aux présentes ; les affirmations, représentations et garanties contrevenant à cette interdiction ne sauraient s'appliquer à ACRYLINE ni à personne d'autre. ACRYLINE se réserve le droit de modifier cette garantie en tout temps ; il est entendu que de telles modifications ne changeront pas les conditions de la garantie applicable au moment de la vente des produits en cause.

La présente garantie ne s'applique pas dans le cas d'utilisations ou d'opérations non conformes ou incorrectes, de bris ou de dommages causés par l'usure normale, la faute, la négligence, l'abus, le mauvais emploi, le mauvais usage, le mauvais entretien, l'altération ou la modification du produit, de même que par la corrosion chimique ou naturelle, le feu, l'inondation, les catastrophes naturelles ou tout autre cas fortuit. La présente garantie ne s'applique pas aux taches et aux dysfonctionnements provoqués par une eau ferreuse, une eau dure ou une eau salée.

Le propriétaire/utilisateur du produit visé par la présente garantie est entièrement responsable de l'installation et du branchement approprié de l'appareil. Cette garantie est nulle si, avant l'installation permanente du produit, celui-ci n'a pas été testé conformément aux instructions d'installation fournies par ACRYLINE. ACRYLINE ne procède pas à l'installation, n'engage pas d'entrepreneur à cet effet, ni ne supervise l'installation et, conséquemment, ne peut être tenue responsable de tout défaut, bris ou dommage causé directement ou indirectement par l'installation du produit ou résultant de celle-ci. Le propriétaire/utilisateur doit assurer un accès aux composantes du produit tel que le décrit le guide d'installation afin qu'ACRYLINE puisse exécuter la garantie spécifiée aux présentes. Si un tel accès n'existe pas, tous les coûts inhérents à son aménagement seront la responsabilité du propriétaire/utilisateur.

La présente garantie ne s'applique pas aux produits qui n'auraient pas été installés ou utilisés conformément aux instructions fournies par ACRYLINE ainsi qu'à tout règlement ou loi applicable à de telles installations.

ACRYLINE recommande fortement que ses produits, par exemple ses portes de douches, soient installés par des professionnels spécialisés en produits de salles de bains. L'installation d'une porte de douche par une personne inexpérimentée peut entraîner le bris d'une vitre et, par conséquent, des blessures ou la mort. ACRYLINE n'est pas responsable des coûts, dommages ou réclamations résultant de l'achat de produits qui ne conviendraient pas aux ouvertures ou aux structures existantes. ACRYLINE n'est pas responsable des coûts, dommages ou réclamations résultant de vices qui auraient pu être découverts, réparés ou évités dans le cadre d'une inspection ou d'une vérification antérieure à l'installation.

ACRYLINE n'est aucunement responsable des blessures corporelles, du décès d'une personne, des dommages directs, particuliers, accessoires ou indirects, de la perte d'usage, de la perte de temps ou de profit, des inconvénients, des frais accessoires,

des coûts de main d'oeuvre ou de matériel ou de tout autre coût résultant de l'utilisation de ses produits ou relatif à l'application de la présente garantie ou résultant du retrait ou du remplacement de tout produit, élément ou pièce faisant l'objet de la présente garantie.

À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AUX PRÉSENTES, ACRYLINE N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UN USAGE PARTICULIER OU DE CONFORMITÉ À UN CODE.

Dans tous les cas, ACRYLINE ne peut être tenue responsable de tout montant excédant le prix d'achat du produit déboursé par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur. La présente garantie accorde des droits spécifiques au propriétaire/utilisateur, et le propriétaire/utilisateur peut jouir d'autres droits pouvant varier d'une province à l'autre. **EN PLUS DES CONDITIONS ET RESTRICTIONS MENTIONNÉES CI-DESSUS, LA PÉRIODE DE GARANTIE RELATIVE À TOUT PRODUIT INSTALLÉ DANS LE CADRE D'UNE APPLICATION COMMERCIALE (TEL QU'INSTALLÉ EN SALLE DE MONTRE) OU UTILISÉ DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE COMMERCIALE EST DE UN (1) AN À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT ORIGINALE PAR LE PROPRIÉTAIRE/UTILISATEUR, L'ENTREPRENEUR OU LE CONSTRUCTEUR AUPRÈS D'UN DÉTAILLANT AUTORISÉ.**

Si le produit a été vendu par ACRYLINE pour installation dans le cadre d'un étalage, la garantie standard des produits d'ACRYLINE s'applique.

Tolérance de variation dans les dimensions: $\pm 0.25''$ (6mm). Toutes les mesures sont approximatives et doivent être vérifiées sur l'unité avant l'installation.

RESTRICTIONS

ACRYLINE OFFRE LES GARANTIES LIMITÉES EXPRESSES SUIVANTES SUR SES PRODUITS.

Ces garanties ACRYLINE offrent les garanties limitées expresses suivantes sur ses produits. Ces garanties s'adressent uniquement au propriétaire/utilisateur original pour un usage personnel domestique, et débutent au moment de la date de fabrication du produit. Des restrictions additionnelles s'appliquent aux utilisations commerciales.

Acryline
spa baths